

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2010, à 19h30
au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles.

Sont présents : Luc Lamond, maire
Denis Charlebois, conseiller siège no 1
George Calder, conseiller siège no 2
Françoise Tassé, conseillère siège no 3
René Pelletier, conseiller siège no 4
Richard Lessard, conseiller siège no 5
France Robillard Pariseau, conseillère siège no 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ouverte à 19h36 par le maire Luc Lamond, La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron fait fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour.

Proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.12. 228

D'ACCEPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2010.

Proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.12.229

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2010, tel que présenté.

4. QUESTION D'ORDRE FINANCIER

a) Approbation des comptes

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance de la liste des comptes mensuels.

Proposé par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.12.230

QUE le registre des comptes se référant aux nos de chèque 9678 à 9716 les dépôts de salaire et le bordereau de transmission totalisant la somme de 64 352,81\$ soient et sont acceptés. En conséquence, il est ordonné de procéder au paiement des dits comptes.

5. Affaires nouvelles et / ou à suivre

a) Politique de gestion contractuelle

Considérant que le gouvernement provincial oblige les municipalités à adopter une politique de gestion contractuelle;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la politique proposé par la Fédération Québécoise des municipalités;

Considérant que les membres du conseil ont adaptés la politique de gestion contractuelle à la réalité de notre municipalité;

Par ces faits, il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers;

CM 2010.12.231

QUE le conseil municipal adopte la politique de gestion contractuelle qui sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011.

QUE le texte de la politique de gestion contractuelle est disponible au bureau municipal et sur le site web de la municipalité.

b) Avis de motion- Traitement des élus municipaux

Avis de motion est donné par le conseiller René Pelletier afin d'adopter un règlement modifiant le règlement 107-4 concernant le traitement des élus municipaux, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

Présentation du projet de règlement numéro 107-5

Tableau des rémunérations et allocations de dépenses annuelles prévues, tel que requis par l'article 8 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.»

		Rémunération de base	Allocation de dépenses
Maire	Actuel 2010	8795\$	4397\$
	Proposé 2011	10 000\$	5 000\$
Conseiller	Actuel 2010	2 255\$	1128\$
	Proposé 2011	3 333\$	1 667\$

c) Calendrier des séances ordinaires du conseil 2011

Considérant que le conseil municipal doit, à chaque année, prévoir la tenue des séances ordinaires du conseil;

Considérant que trois (3) séances ordinaires seront tenues à l'extérieur de l'endroit ordinaire du Centre Marcel-Tassé au 47 rue de l'Église;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité :

CM 2010.12.232

QUE le calendrier des séances ordinaires de l'année 2011 soit établi comme suit :

13 janvier	Centre Marcel-Tassé
10 février	Centre Marcel-Tassé
10 mars	Centre Marcel-Tassé
16 avril	Club l'Étoile du Nord
12 mai	Centre Marcel-Tassé
9 juin	Centre Marcel-Tassé
16 juillet	Club de pêche du Lac-des-16-Iles (Île Verte)
13 août	Club l'Étoile du Nord
15 septembre	Centre Marcel-Tassé
13 octobre	Centre Marcel-Tassé
10 novembre	Centre Marcel-Tassé
8 décembre	Centre Marcel-Tassé

Les séances ordinaires du 16 avril, 16 juillet et du 13 août ont lieu le samedi et débutent à 10h et toutes les autres séances ordinaires ont lieu le jeudi et débutent à 19h30.

d) Pavage Secteurs Gagné - Retenue de contrat

Considérant qu'une retenue de 5% représentant un montant de 4 237,12 \$, taxes incluses, avait été conservé suite aux travaux de pavage dans le secteur de la rue Gagné, effectué par Asphalte Desjardins;

Considérant que le chargé de projet de l'équipe Laurence, monsieur Paul Mondor a transmis une recommandation de paiement pour libérer la retenue de 5%;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.12.233

D'AUTORISER la directrice générale, Luce Bergeron à transmettre un chèque au montant de 4 237,12\$ à l'ordre d'Asphalte Desjardins comme paiement final des travaux de pavage dans le secteur de la rue Gagné.

e) Réfection et pavage – rue Chartier

Considérant que la subvention de 13 000\$ accordée pour l'amélioration du réseau routier a été utilisée sur la rue Chartier;

Considérant que les travaux de réfection et de pavage ont été effectués par Asphalte Desjardins pour la somme de 25 371,21\$ taxes incluses;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.12.234

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Chartier pour un montant subventionné de 13 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports. QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Chartier dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

f) Lecture et adoption du règlement numéro 165-2010

RÈGLEMENT NUMÉRO 165-2010

Règlement permettant la circulation de véhicules hors route sur le chemin Millette

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE le Club Quad Centre-Laurentides inc sollicite l'autorisation de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles pour circuler sur le chemin Millette

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère France Robillard Pariseau lors de la séance de ce conseil, tenue le 11 novembre 2010;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à la majorité des conseillers :

CM 2010.12.235

DE rejeter le règlement 165-2010.

Contre la résolution :

Françoise Tassé
Denis Charlebois,
George Calder,
Richard Lessard,
France Robillard Pariseau.

6. COMMUNIQUÉS DE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière

7. QUESTIONS DIVERSES

a) Fermeture du bureau

Considérant que le conseil municipal désire fermer le bureau municipal pour la période des Fêtes;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.12.236

DE fermer le bureau municipal à compter du 24 décembre 2010 jusqu'au 4 janvier 2011 inclusivement.

b) Borne sèche au quai Sud

Considérant que le conseil municipal avait autorisé la relocalisation de la borne sèche au quai Sud pour un montant approximatif de 3 000\$ par la résolution CM 2010.10.201;

Considérant que le camion pompe du service incendie de la municipalité de Wentworth-Nord ne pouvait utiliser la borne sèche, à cause du chargement de l'eau par le côté du camion;

Considérant que la municipalité avait un estimé de 5 533,13\$ pour ces travaux et qu'il était urgent de les faire exécuter;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.12.237

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à transmettre le paiement au montant 5 533,13\$ à Excavation Constantineau et ce suite à la réception d'une approbation du chef du service incendie de Wentworth-Nord et de la recommandation de l'inspecteur, Hakim Hani.

c) Terrain de l'Aire de repos

Considérant que le conseil municipal avait autorisé les travaux de déblais et remblai du terrain de l'aire de repos pour un montant de 7500\$ taxes en sus;

Considérant que les travaux pour la conduite d'eau et le puits de surface n'étaient pas inclus dans ce montant;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.12.238

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à transmettre le paiement au montant 9 276,64\$ taxes incluses, à Gilbert Miller et Fils Ltée.

8. RAPPORT DU MAIRE

Le maire Luc Lamond informe les membres du conseil et le public sur divers sujets.

9. PAROLE AUX CITOYENS

La parole est donnée aux citoyens.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur une proposition de la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.12.239

De lever la séance ordinaire, il était 20H29.

Luc Lamond,
Maire

Luce Bergeron, D.G.
et Secrétaire-trésorière